

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1890)  
**Heft:** 21

**Artikel:** La valse de Lauterbach  
**Autor:** Keck., Ferd, / L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191704>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
STRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR  
2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.  
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Fleurs et couronnes.

Il est de mode aujourd'hui, dans nos petites villes et même dans nos villages, d'imiter les capitales relativement à la pompe des ensevelissements. Les familles les moins opulentes tiennent à honneur de garnir le corbillard de fleurs et de couronnes.

Sans méconnaître le côté touchant de ces intentions pieuses, nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'il s'y glisse des sentiments que fort souvent le défunt n'aurait pas partagés et même qu'il aurait hautement répudiés.

Si, venant d'un autre hémisphère moins moutonnier que le nôtre, un homme d'intelligence moyenne voyait les honneurs rendus à certains de nos concitoyens, il croirait de bonne foi que ces honneurs s'adressent à un des pères de la patrie, à un bienfaiteur de l'humanité. Mais il serait bien vite détroussé, car il y a souvent fort peu de rapport entre le mérite du défunt et la forme extérieure qui doit en tenir lieu. Disons-le franchement, la mode, l'entraînement, sont pour beaucoup dans ces démonstrations peu réfléchies. L'envoi d'une couronne tient parfois lieu de visite de condoléance, mais ne saurait la remplacer. D'ailleurs, on a si bien senti, un peu partout, l'abus des fleurs et des couronnes que, dans les annonces mortuaires, on recommande fort souvent de ne pas envoyer des fleurs : *Prière de ne pas envoyer de fleurs*. C'est un cri du cœur qu'il faut respecter, car, dans ces natières, les seuls juges sont les membres de la famille affligée.

Si celui à qui nous rendons les derniers devoirs est un homme public, un magistrat répandu dans diverses sociétés, un de ces hommes populaires que les foules aiment et encensent, quelle que soit d'ailleurs leur valeur morale, il sera couvert de fleurs !

Il le sera même s'il a été dur au petit monde et s'il a abusé de son autorité : nous en avons vu maints exemples.

Aussi est-il bien difficile de déterminer la part de sincérité qu'il faut attribuer à ces marques d'intérêt *in extremis*.

Toutes ces petites vanités étalées, tous ces regrets de commande, tous ces

astres qui donnent leur dernière lueur pour se terminer dans le grand tout : qu'en restera-t-il ? que sera leur trainée lumineuse ?

Hélas ! il se produit souvent une réaction assez rapide, puis l'oubli vient, profond, complet, définitif. Les couronnes sont vite fanées, les mémoires sont infidèles et tous les sentiments qui faisaient jadis agir les soi-disant amis, s'effacent graduellement dans la multiplicité des devoirs journaliers.

Mais les amis qui nous ont quittés et desquels nous garderons un souvenir reconnaissant et durable, sont ceux qui nous ont témoigné leur sympathie dans nos joies et nos épreuves, ceux enfin qui ont été fidèles dans les bons et les mauvais jours.

A ceux-là nous tresserons des couronnes !

A ceux-là nous élèverons un autel dans notre cœur.

LÉO ANNITA.

### La valse de Lauterbach.

Parmi les morceaux de musique déjà donnés dans la précédente Fête des Vignerons, et si heureusement enchaissés par M. de Senger dans sa magnifique partition, il faut citer tout particulièrement la charmante et ancienne valse de Lauterbach. A Vevey, elle a fait éclater des applaudissements frénétiques ; à Lausanne, dans les concerts où cette partition a été répétée, elle a été accueillie avec le même enthousiasme.

Simple comme toutes les danses primitives, la valse de Lauterbach a des grâces qui lui sont propres. Il y a dans son rythme, dans son mouvement cadencé, dans l'attitude réciproque des danseurs, quelque chose à la fois de fier et d'ingénue, une gaieté entraînante qui captive les yeux et les oreilles ; aussi avons-nous toujours désiré d'en connaître l'origine.

Nous nous sommes adressé dans ce but à de nombreux Allemands, à des professeurs de musique ; nous avons fait des recherches dans plusieurs ouvrages spéciaux, sans jamais obtenir que des renseignements vagues. Mais ce qui est bien certain, — et disons-le

tout d'abord, — c'est que la danse de Lauterbach n'est point d'origine suisse, comme plusieurs personnes paraissent le croire.

Pour nous être agréable, un professeur de musique de la Suisse allemande a bien voulu demander l'avis de la rédaction du journal le *Neuen Musik-Zeitung*, qui paraît en Prusse. Celle-ci a répondu que l'auteur de la valse de Lauterbach était inconnu, mais que cet air populaire avait fait son apparition dans le sud de l'Allemagne vers 1838.

Cette version ne s'accorde guère avec celle d'un Allemand, qui habite Lausanne depuis de longues années, et qui nous disait à ce propos : « Il y a plus de soixante ans qu'on dansait la valse de Lauterbach dans le duché de Hesse-Darmstadt, et mon père me racontait qu'à cette époque déjà, dans les fêtes publiques, quand le bal tirait à sa fin, les vieux demandaient qu'on leur jouât la valse de Lauterbach, qu'ils dansaient allègrement avec leurs épouses. »

Ces renseignements, sur l'exactitude desquels nous n'avons aucun doute, nous prouvent clairement qu'il y a soixante ans déjà la valse en question n'était plus dansée que par les vieux, et qu'elle était démodée par les danses nouvelles. On peut donc en conclure qu'elle date du siècle passé.

D'un autre côté, nous avons reçu d'un de nos abonnés l'intéressante communication qui suit :

Gland, le 9 mai 1890.

L'an passé, dans un numéro du *Conteur vaudois*, vous demandiez si quelque lecteur pouvait vous renseigner sur l'origine de la valse de Lauterbach. Comme je n'ai rien vu paraître à ce sujet dans ce journal, je vous donne la version retenue dès mon enfance et telle que la racontait mon grand-père.

Lauterbach étant le berceau de mon enfance, je me plaît à croire que cette version est la plus accréditée.

Dans la Forêt-Noire, à la frontière du royaume de Wurtemberg et du grand-duché de Bade, est situé un petit village nommé Lauterbach. A une lieue de là, se trouve Schramberg. — Or, il y a bien longtemps de cela, le facteur postal de Lauterbach, jeune amoureux, portait

chaque jour les lettres à Schramberg. Musicien de race et compositeur par occasion, il prenait, chemin faisant, une feuille de peuplier ou de lierre et jouait à perdre haleine, tantôt un morceau de son répertoire, tantôt une danse qu'il composait suivant les inspirations du moment.

La valse était sa danse favorite; aussi en jouait-il souvent en songeant sans doute à son amie, belle et blonde Wurtembergeoise. Le régent de Schramberg, bon musicien, se plaisait à l'entendre; il le faisait jouer ses compositions, danser même, si bien qu'il put mettre en musique l'air qui nous occupe et que le jeune facteur avait composé sous l'inspiration de ses amours. Il en fit deux parties qui sont toujours restées comme le cliché de la valse de Lauterbach, et qui débutent par ces couplets auxquels la traduction française enlève toute la saveur de leur charmante simplicité :

A Lauterbach, j'ai perdu mon bas;  
Sans bas je ne puis pas rentrer à la maison.  
Je retourne donc à Lauterbach  
Et j'achèterai un bas pour le remplacer.

A Lauterbach j'ai perdu mon cœur;  
Et sans mon cœur je ne puis vivre,  
C'est pourquoi je dois retourner à Lauterbach,  
Où mon amie doit me donner le sien.

Etc., etc.

Les deux autres et dernières parties, dont la mélodie a, comme on l'a remarqué, un caractère sensiblement différent, sont dues à un compositeur inconnu.

Le goût musical étant très développé dans le pays dont nous parlons, cette valse y devint rapidement populaire, puis ne tarda pas à franchir la frontière, où elle n'eut pas moins de succès. La Fête des Vignerons lui a donné un brillant regain de jeunesse, témoin les 70,000 spectateurs qui ont frappé des mains au spectacle ravissant des danseurs de la *Noce*, qui a charmé le sénateur Guyot et vivement ému le célèbre ingénieur de la tour de 300 mètres.

Puisse la valse de Lauterbach revivre de plus en plus parmi nous et devenir l'un des attraits de nos fêtes populaires.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

FERD. KECK.

Nous remercions vivement l'auteur de cette intéressante lettre, qui fera sans doute grand plaisir à ceux de nos lecteurs qui ont assisté à la Fête des Vignerons.

L. M.

Une exposition d'un genre tout nouveau pour les Lausannois va s'ouvrir le 28 Mai. C'est l'EXPOSITION SUISSE DE BOULANGERIE, PATISSERIE ET ART CULINAIRE. Ah! les gourmets, comme tout ça va vous intéresser, et comme on va sentir

bon par là quand, par des procédés nouveaux, ingénieux et rapides, les fours mécaniques et autres appareils produiront sous vos yeux tant de bonnes choses à croquer. Et quel heureux prétexte pour aller les arroser à la buvette, où le Dézaley, le Villeneuve et le Treytorrens vous attireront par leurs étiquettes alléchantes.

Nous avons entendu dire par ci par là: « Qu'est-ce qu'on peut bien exposer en fait de boulangerie et de pâtisserie?... »

« Eh bien, messieurs, vous m'en direz des nouvelles dès l'ouverture de l'exposition, où vous ouvrirez sans doute de grands yeux en présence de tout ce que le génie industriel a créé dans l'intérêt et pour le plaisir de votre bouche, gratuits!... »

Vous y verrez faire nombre de brioches, c'est vrai, mais des brioches utiles, intéressantes, tandis que tant d'autres n'en font que pour leur malheur et celui du prochain.

Et songez-vous à M. Maillard qui va nous donner là les échantillons les plus appétissants de cet art dont Brillat-Savarin a parlé en ces termes :

La destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es.

C'est du reste ce que nous verrons dans votre coup de fourchette au buffet.

Il suffit, en résumé, de jeter un coup d'œil sur la liste des exposants pour se rendre compte de tout l'intérêt qu'offrira la Grenette, du 28 mai au 2 juin. A côté des principales maisons de la Suisse romande, les cantons de Bâle, Zurich, Berne, Lucerne, etc., y figurent pour une large part; et Paris, l'Allemagne et l'Italie y seront aussi représentés.

A l'attrait de l'exposition elle-même, il faut ajouter celui du local, gracieusement aménagé pour la circonstance par les soins de M. l'architecte Regamey. Tout y est bien entendu, bien compris pour le plaisir des yeux et l'agrément de tous.

On nous écrit de Nyon :

Le vendredi 16 mai, à la tombée de la nuit, la cloche du Château, sonnant à toute volée, jetait l'alarme parmi les habitants de Nyon et les appelait au dehors.

Les rues se remplirent aussitôt de monde s'interrogeant anxieusement :

— Qu'est-il arrivé?

— Le feu, chez Montandon!

— Lequel? celui de Bois-Bogis?

— Eh! non, l'horloger de la Grand'rue.

Et la foule de se porter en masse de ce côté-là.

C'était bien, en effet, chez M. Montandon, établi horloger dans la maison formant l'angle de la Grand'rue et de la rue Verte, qu'une explosion, déterminant un incendie, venait de se produire.

Grâce au concours empressé des voisins et des passants, aux efforts des pompiers accourus aussitôt sur les lieux du sinistre, l'incendie n'avait pas eu le temps de se développer.

Mais une nouvelle horrible circule de bouche en bouche et jette l'épouvante et la consternation parmi la foule.

Il y a des victimes! M<sup>me</sup> Montandon et son frère James ont été foudroyés par l'explosion! Les sauveteurs viennent de sortir leurs corps affreusement carbonisés!

Quant à M. Montandon, des voisins racontent, sous l'impression de l'épouvante, qu'ils l'ont vu s'échapper de la fournaise, courir éperdu, affolé, les vêtements en feu, et aller se précipiter dans le bassin d'une fontaine située tout près de là.

Tous ces détails sont affreux, l'on frémît d'horreur, l'on se sent le cœur serré comme dans un étou.

Et l'enfant, mais il y a un enfant! Qu'est-il devenu? s'informe-t-on avec angoisse.

Heureusement il existe, car, par le plus grand des hasards, pendant que le sinistre éclatait chez lui, réduisait tout en poudre et faisait de lui un orphelin, l'enfant jouait avec l'insouciance de son âge, — il a à peine cinq ans, — dans une maison du voisinage. Sans cette circonstance, l'on aurait le sort d'une victime de plus à déplorer.

Mais comment un pareil désastre a-t-il pu se produire chez un horloger?

Telle est la question que chacun se pose.

Il paraît que M. Montandon avait reçu dans l'après-midi une bonne de benzine qui commença par fuir pour finir par éclater en brûlant, pulvérisant tout, gens et choses, qui se trouvaient dans le magasin.

M. Auguste Montandon, M<sup>me</sup> Laure Montandon et son frère, James Montandon, étaient originaires du Locle et de Neuchâtel.

L'on s'empessa de télégraphier l'affreuse nouvelle; et M. Montandon père, ainsi que M. le pasteur Montandon, oncle des malheureuses victimes, accoururent aussitôt.

La douleur de ce vieux père était poignant à voir.

Malgré la gravité de sa situation, M. Montandon, transporté de chez M. le docteur Miéville à l'Infirmerie, a eu encore la force de vivre jusqu'au dimanche soir à dix heures.

A ce moment-là, dans un accès de dé-